

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 avril 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
11	10	11

Vote
A l'unanimité
Pour : 5
Contre : 6
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Obsonville, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances dans le respect des règles sanitaires actuelles, sous la présidence de Madame BRIDET Hélène, Maire, en session ordinaire.

Présents : Mr APRILE Bernard, Mme BRIDET Lucile, M. COURTOIS Hervé, Mme COUSIN Herminia, Mme DUPONT Marylène, M. GAY Christian, M. GUINET Nicolas, M. HOARAU Philippe, Mr PRUD'HOMME Grégory et Mme BRIDET Hélène

Absents excusés : Mme GUINET Marie-Cécile donne pouvoir à M. GUINET Nicolas

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous-préfecture de Fontainebleau
Le : 16/04/2024
Et Publication ou notification
du : 16/04/2024

D2024.04.12 –AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET COMMUNAL 2023

Après avoir entendu, approuvé et adopté les comptes de Gestion et Compte Administratif,

Considérant que toutes les opérations ont été régulièrement effectuées,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022,

Constatant que le compte administratif 2023 fait apparaître un excédent d'exploitation de 18 263.73 € mais un total à affecter de 206 818.12 € grâce aux résultats antérieurs reportés de l'année 2022, et un excédent d'investissement 2023 de 107 773.23 € mais un total à affecter de 72 560.77 € grâce au solde d'exécution cumulé d'investissement de l'année 2022,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

50 738.17 € à l'article 002 – excédent antérieur reporté – Section de fonctionnement.
72 560.77 € à l'article 001 – déficit antérieur reporté – Section d'investissement.
156 079.95€ à l'article 1068 – affectation de résultat – Section d'investissement

Pour rappel – 228 640.72€ pour les Restes à réaliser 2023 (256 188.68 € en recettes et 484 829.40 € en dépenses)

L'affectation du résultat commune 2023 n'est pas approuvée

Présents : 10 – Procuration : 1 – Votants : 11 – Pour : 5 – Contre : 6 – Abstention : 0

Délibération non votée

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour copie conforme :
En Maire, le 10 avril 2024
Le Maire, Hélène BRIDET

